



PROVINCE DU QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

# AVIS PUBLIC

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon tiendra une séance extraordinaire le **18 décembre 2023 à 19 heure 30, à la salle municipale au 750 rue principale à Saint-Cléophas-de-Brandon.**

Au cours de cette séance, les délibérations et la période de questions porteront uniquement sur les sujets suivants à l'ordre du jour :

1. Adoption du règlement # 201-2023 décrétant l'imposition de taxes et compensation pour l'exercice financier 2024
2. Dates des paiements de taxes et date d'envoi des comptes de taxes
3. Adoption du règlement # 200-2023 abrogeant le règlement 2020-12-14 afin de permettre au conseil de décréter par règlement que les taxes foncières tant générales que spéciales soient dorénavant imposées par simple résolution

Donnée à Saint-Cléophas-de-Brandon, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an deux-mille-vingt-trois.

*-Original signé-*

Catherine Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière

---